

La République du Centre, 1er août 2014

POLITIQUE ■ Distinguer la réserve parlementaire de la réserve ministérielle

Avant-hier, le ministère de l'Intérieur révélait la liste des subventions accordées au titre de la réserve ministérielle. Plusieurs lecteurs se sont étonnés que seule la dotation de 50.000 € octroyée à la maison de santé de Patay par Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, soit évoquée. Rappelons qu'il s'agissait là de la réserve ministérielle, à distinguer de la réserve parlementaire à laquelle les sénateurs et députés du Loiret accèdent. À titre d'exemple, Jean-Noël Cardoux (UMP) vient, pour sa part, d'accorder sur sa réserve parlementaire annuelle de 120.000 €, quelque 50.000 € pour permettre les travaux de viabilisation de la future brigade de gendarmerie de Sully-sur-Loire. ■